



Degradation d'un portail par un tiers...

Par **gbb159**, le **11/10/2010** à **21:01**

Bonjour,

Nous avons quitté une maison en location au 9 Août,
et à la date d'aujourd'hui notre caution n'a pas été rendue.

en effet, l'agence immobiliere nous demande de payer car le portail avait été abimé pendant
notre location (il y a plus d'un an) .

(un camion qui faisait des travaux chez un voisin avait reculé dedans, sans se signaler,
evidement)

Nous avons signalé cet incident à l'agence, pour reparation, mais ils n'ont pas voulu faire les
travaux, nous disant que c'etait a nous de nous en occuper.

(le portail ne fermait plus, apres petites reparations, il ferme)

Aujourd'hui, ils nous demande plus de 400euros pour le faire reparer par un professionnel...
mais nous ne savons pas si ce portail a été encore plus dégradé Apres notre depart... Car on
nous demande de payer cette reparation depuis environ 3 semaines... et non pas au moment
de l'etat des lieux...

A qui incombe ce portail ?

il n'apparait nul part, ni dans le bail, ni dans l'etat des lieux...

(sachant que l'agence est deja HORS delai pour nous rembourser la caution)

Merci pour les informations...

A bientôt.

DB

Par **aiemac**, le **11/10/2010** à **22:57**

re
vous aviez signalé par écrit au bailleur?
:-D :-D :-D

Par **gbb159**, le **12/10/2010** à **09:05**

oui oui, nous avons envoyé un courrier, avec photos.

donc, nous avons réparé nous même,
et la, on nous presente un devis, établi Sur photo, l'entreprise ne c pas déplacé à la maison,
et donc, c devis sur le portail pas réparé par nos soins...

mais savez vous a qui incombe le portail ?

Merci

Par **aie mac**, le **12/10/2010** à **12:30**

au bailleur, comme dit ailleurs ;-)